



►► Le Cit'ergie de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et de la ville de Saint-Quentin



Organisme 1

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

58 Boulevard Victor Hugo
BP 80352
02 108 SAINT-QUENTIN

Céline MERTENS

Chargée de Mission Développement durable
celine.mertens@casq.fr

☎ 03 23 06 31 23

Site web:

www.agglo-saintquentinois.fr



Organisme 2

Ville de Saint-Quentin

Hôtel de Ville
BP 345
02 107 SAINT-QUENTIN

Valérie D'AMICO

Chargée de Mission
valerie.damico@saint-quentin.fr

☎ 03 23 62 97 61

Site web:

www.saint-quentin.fr

La CA du Saint-Quentinois en chiffres :

- 39 communes pour 85 000 habitants
- 76 conseillers communautaires
- Plus de 600 agents
- Un agenda 21 et un PCET commun avant 2016

La ville de Saint-Quentin en chiffres :

- 55 878 hab
- 36 conseillers au sein du conseil communautaire
- Environ 1200 agents

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le dispositif Cit'ergie, appellation Française du Label Européen EEA, (European Energy Award) est porté et diffusé en France par l'ADEME.



Outil de management des politiques climat-air-énergie Cit'Ergie permet à la collectivité d'intervenir efficacement sur **6 domaines d'action** (sur lesquels se répartissent 79 actions référencées) :

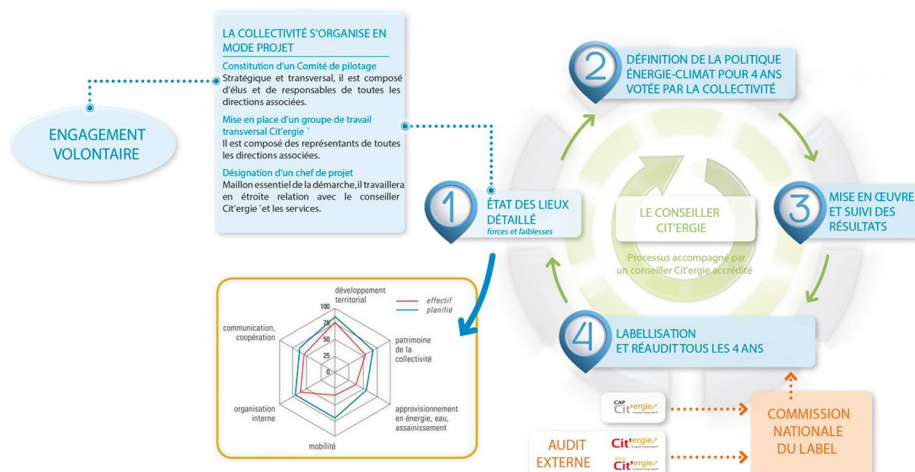
- **L'aménagement du territoire,**
- **Le patrimoine,**
- **L'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,**
- **La mobilité,**
- **L'organisation interne,**
- **La communication auprès du grand public et des acteurs locaux** pour sensibiliser et promouvoir ses actions de réduction de consommation énergétique, favoriser les bonnes pratiques et la coopération.

Système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue, des premiers pas jusqu'à l'excellence, ce label cible prioritairement les **intercommunalités** et aux **communes**.

OBJECTIF STRATÉGIQUE DU LABEL

Récompenser la démarche d'une collectivité qui **s'engage activement** à améliorer sa politique **d'efficacité énergétique et climatique territoriale** dans le cadre d'une **stratégie locale portée par les élus**

LE PROCESSUS CIT'ERGIE



...EN CHIFFRES...

10 ans

d'existence (lancement du label en 2008)

131 collectivités
engagées en 2018 en France, soit
15 millions d'habitants couverts

1 456 collectivités
participantes en Europe

4 ans
durée d'une labellisation

79 actions
dans le référentiel

...DATES...

Juin 2018
Plénière de lancement

Sept 2018
Restitution de l'état
des lieux

En savoir plus

Le site de l'ADEME : www.ademe.fr

Les documents du Réseau d'Échanges
Thématiques sont consultables sur :
www.ret-ademe-region-hdf.fr

Intervenantes

Céline MERTENS & Valérie D'AMICO
Chargées de mission Développement durable
03 23 06 31 23 - 03 23 62 97 61
celine.mertens@casq.fr
valerie.damico@saint-quentin.fr

1 LABEL, 3 NIVEAUX DE PERFORMANCE



Le Label Cit'Ergie, **valable 4 ans**, se décline en **3 niveaux de performance** selon le nombre d'actions mises en œuvre par rapport aux compétences propres de la collectivité :

- ▶ **CAP'Citergie** : collectivité ayant suivi le processus sans atteindre le niveau requis du Label (*minimum 35% d'actions mises en œuvre sur son potentiel*), la collectivité est en bonne voie pour obtenir une labellisation CAP Cit'Ergie au bout de 4 ans.
- ▶ **Cit'ergie** : collectivité réalisant plus de 50% des actions mises en œuvre sur son potentiel.
- ▶ **Cit'Ergie GOLD** : collectivité mettant en œuvre au moins 75% d'actions sur son potentiel, niveau d'excellence.

CIT'ERGIE SUR LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN ET SA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Depuis 2016, une transformation en profondeur s'opère au sein de l'Agglo, conséquence des élections régionales de 2015 et de l'application de la loi NOTRe en janvier 2017. Elle se traduit par une **restructuration** des deux collectivités.

La démarche engagée présente **des intérêts** pour la **Ville** (*réalisation d'un état des lieux de l'existant, contribution à la modernisation et l'innovation, renfort de la mobilisation interne et externe*), et pour l'**Agglo** (*transformation en profondeur, volonté d'engagement dans une politique de transition énergétique et de développement durable (TEPCV), état des lieux de l'existant via une mobilisation interne*).

Deux démarches de labellisations distinctes pour chacune des collectivités sont engagées (*pour l'Agglo dans le cadre de son PCAET et pour la Ville de Saint-Quentin*), s'articulant ainsi : **2 chefs de projets distincts**, **1 équipe projet commune** (2 élus référents, 2 représentants de la DG, 2 chefs de projets), **2 COPIL distincts**, **1 conseiller Cit'ergie** pour les 2 labellisations.

Ce travail permet de renforcer la **mobilisation interne** :

Juillet 2016 : Arrivée du chargé de mission Développement durable à l'Agglo

Automne 2016 : Délibération des 2 collectivités pour l'engagement dans Cit'ergie

Sept 2017 : Arrivée du chargé de mission Développement durable à la Ville de Saint-Quentin

Fin 2017 : Lancement de l'AMO PCAET/CITERGIE

2018 : Démarrage du process (*mobilisation interne et mise en place des groupes de travail*)

Le déroulement de cette démarche a nécessité l'organisation de **rendez-vous des équipes « CIT'ERGIE »**, d'une **plénière**, de **COPIL**, et de **réunions** pour les groupes de travail (*1/2 journée par domaine co-animées par le conseiller Cit'ergie et les chefs de projet*).

Ces différents temps d'échanges ont permis de collecter des informations précises sur :

- La politique énergétique et climatique des deux collectivités
- La sphère de compétence et d'influence directe des deux collectivités
- L'organisation des deux collectivités
- Leurs pratiques actuelles
- Leurs actions programmées
- Les actions futures